



LA NOUVELLE APPROCHE ONTARIENNE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

**Des communautés autochtones prospères et
saines créent un meilleur avenir
pour les enfants et les adolescents autochtones**

Printemps 2005

Préparé par le :

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario
720, rue Bay, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2K1

www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca

TABLE DES MATIÈRES

Une nouvelle approche des affaires autochtones	1
Principes	
Coopération	5
Améliorer les processus de coopération entre l'Ontario et les Autochtones	
Renforcer les processus fédéraux/provinciaux/territoriaux/autochtones	
Initiatives de la nouvelle approche	9
Enfants et adolescents	
Éducation des Autochtones	
Consultations concernant les droits protégés par la Constitution	
Nouvelle table du Nord	
Régimes de récolte des Métis	
Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	
Stratégie de promotion du sport et de l'activité physique	
Stratégie antitabac à l'attention des Autochtones	
Initiatives en cours	22
Revendications territoriales	
Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone	
Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones	
Commission d'enquête sur Ipperwash	
Nouvelle entente sur les recettes de jeux	
Questions relatives aux Autochtones en milieu urbain	
Bâtir ensemble de nouvelles relations	29

UNE NOUVELLE APPROCHE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'Ontario change de cap dans l'objectif d'établir des relations constructives et coopératives avec les peuples autochtones de l'Ontario – des relations fondées sur le respect mutuel qui ouvriront des débouchés et assureront un avenir meilleur aux enfants et aux adolescents autochtones.

Notre nouvelle approche appelle à la coopération avec les peuples autochtones en vue d'établir des partenariats productifs, de collaborer à des initiatives importantes et de réaliser des progrès réels par rapport à des objectifs communs.

En 2004, nous avons demandé à des dirigeants et organismes autochtones et des Premières nations de l'Ontario de nous indiquer ce qu'ils pensaient de leurs relations avec la province et de nous faire part de leurs espoirs et priorités pour leurs communautés. Leurs réponses ont dégagé des thèmes communs, comme notamment le besoin d'étendre les services aux enfants et aux adolescents, et l'amélioration de la coordination entre les programmes provinciaux et fédéraux.

Par-dessus tout, les dirigeants autochtones ont exprimé leur désir d'améliorer leurs relations avec l'Ontario et d'avoir davantage de contrôle sur les questions qui touchent à leurs communautés, tant aujourd'hui que demain. Ils ont insisté sur l'importance cruciale de trouver des solutions autochtones aux problèmes autochtones.

Pour nouer des relations, il faut du temps, des efforts mutuels et de la bonne volonté, ainsi que des canaux de communication efficaces, tant à l'échelle de l'Ontario qu'à l'échelle fédérale/provinciale/territoriale/autochtone. Dans le cadre de sa nouvelle approche, l'Ontario prend des mesures pour s'assurer que des processus appropriés ont été mis en place. Nous cherchons des moyens d'améliorer l'efficacité des processus existants et instaurerons de nouveaux processus au besoin.

Par ailleurs, nous élaborons une palette de nouvelles initiatives qui répondent aux préoccupations des Autochtones.

Bâtir un avenir meilleur pour nous-mêmes et pour nos jeunes est un objectif que partagent tous les résidents de l'Ontario. Au cœur de la nouvelle approche du gouvernement : la reconnaissance du fait qu'ensemble nous devons créer un avenir meilleur pour les enfants et les adolescents autochtones. Nous sommes déterminés à coopérer avec les dirigeants et les communautés autochtones à des initiatives en matière de santé et d'éducation qui aideront les enfants et les adolescents autochtones à améliorer leur santé, à remonter leurs résultats scolaires et à profiter des possibilités que leur offre la vie.

D'autres initiatives cherchent à améliorer la qualité de vie des communautés autochtones, ainsi que des enfants et des adolescents qui y vivent. Une nouvelle table du Nord se consacrera aux besoins particuliers des communautés autochtones du Nord. Autres aspects de la nouvelle approche ontarienne des affaires autochtones : des consultations sur les droits protégés par la constitution, les régimes de récolte des Métis, une stratégie sur la justice et une stratégie antitabac.

UNE NOUVELLE APPROCHE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Ces initiatives sont une occasion de collaboration sur divers aspects, dans l'objectif d'assurer aux peuples autochtones une part de la prospérité de l'Ontario et un meilleur départ dans la vie pour leurs enfants et adolescents.

Parallèlement, le gouvernement de l'Ontario doit gérer sa situation financière. Le déficit de 2004-2005 a été réduit de 2,5 milliards de dollars, passant de 5,5 milliards de dollars en 2003-2004, à 3 milliards de dollars en 2004-2005.

Il faudra de la détermination mutuelle et de la persévérance pour atteindre les objectifs que nous partageons avec les peuples autochtones de l'Ontario.

Le gouvernement McGuinty est résolu à bâtir une nouvelle ère dans les relations entre la province et les peuples autochtones, empreinte de respect pour leur diversité. Nous sommes impatients de commencer à travailler avec les communautés et les organismes autochtones de la province en vue de concrétiser cette vision. Nous serons ainsi en mesure d'assurer la durabilité de nouveaux partenariats fructueux et de réaliser des progrès réels, tout en demeurant financièrement responsables.

Le gouvernement de l'Ontario est à l'écoute et sa nouvelle approche prône la vision suivante comme fondement à la coopération future :

**Des communautés autochtones prospères et épanouies
créent un avenir meilleur pour les enfants et les
adolescents autochtones**

UNE NOUVELLE APPROCHE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Principes

Les nouvelles relations avec les peuples autochtones font suite aux engagements du nord vrai pris par le gouvernement McGuinty et sont guidées par les six principes suivants :

1. Des relations respectueuses avec les fournisseurs de services des Premières nations, des Métis et des Autochtones

- L'Ontario reconnaît que les Premières nations sont dotées de gouvernements existants et la province s'engage à traiter avec les gouvernements des Premières nations avec le respect dû à leur statut de gouvernement. De nombreux aspects de la nouvelle relation entre l'Ontario et les Premières nations prendront forme à la suite des décisions de politiques qui se prendront. En attendant, la reconnaissance par l'Ontario d'une relation de gouvernement à gouvernement avec les Premières nations n'entraîne aucun changement sur le plan financier ou des compétences, et ne reflète aucune opinion à l'égard de la nature des gouvernements ou des droits des Premières nations.
- L'Ontario est décidé à travailler avec les Métis sous le signe du respect. L'Ontario discutera avec les Métis de leurs aspirations concernant les affaires de gouvernance et coopérera avec eux au fur et à mesure qu'évoluent leurs institutions et structures.
- L'Ontario reconnaît l'importance des programmes offerts par les fournisseurs de services autochtones à travers l'Ontario. La province poursuivra sa coopération avec eux afin de renforcer, et d'améliorer si possible, la prestation de ces programmes.

2. Des circonstances différentes – des besoins différents

- La population autochtone de l'Ontario est la plus importante et la plus hétérogène du Canada. La province abrite différentes communautés culturelles, différents groupes politiques et organismes – chacun présentant des besoins et des perspectives uniques.
- L'Ontario reconnaît cette diversité et le besoin de faire preuve de souplesse afin d'apporter des changements positifs, tenant compte des priorités communautaires.

3. Participation autochtone

- Les peuples autochtones participeront davantage aux affaires qui concernent directement leurs communautés, y compris, dans la mesure du possible, sur le plan de la prestation des programmes et des services.

UNE NOUVELLE APPROCHE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

4. Rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

- L'Ontario œuvrera à l'établissement de rôles et de responsabilités clairement définis, conformément aux relations spéciales qui existent entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. La province travaillera de concert avec le gouvernement fédéral pour encourager une relation plus constructive et coopérative concernant les affaires autochtones.

5. Droits autochtones et des traités

- L'Ontario respecte les droits des Autochtones et les droits issus de traités qui sont protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, et s'engage à remplir les obligations constitutionnelles de la province et ses autres obligations légales à l'égard des peuples autochtones.

6. Inclusivité

- Si les circonstances l'exigent et le justifient, l'Ontario sollicitera l'opinion des acteurs non-autochtones sur des questions qui les concernent.

L'Ontario considère ces principes comme la base de relations positives et de partenariats productifs avec les peuples autochtones. L'Ontario reconnaît que des relations productives sont le fondement de tout effort en vue d'améliorer la qualité de vie des enfants et des adolescents autochtones.

COOPÉRATION

Améliorer les processus de coopération entre l'Ontario et les Autochtones

La pierre angulaire de la nouvelle approche de l'Ontario est la revitalisation des processus de coopération existants et la mise au point de nouveaux processus. Ces processus doivent être suffisamment souples pour favoriser la compréhension entre la province et les peuples autochtones et clarifier les priorités communes.

Les dirigeants autochtones ont également demandé à l'Ontario de jouer un plus grand rôle au sein des processus fédéraux/provinciaux/territoriaux/autochtones établis. Nous sommes résolus à coopérer avec nos partenaires fédéraux et autochtones à l'amélioration de la coordination et à l'élaboration d'initiatives complémentaires dans les domaines d'intérêt mutuel.

Objectif

- Élaborer des processus de coopération efficaces qui favorisent une communication productive, aboutissant à des relations solides et des partenariats fructueux.

Stratégies

- Le premier ministre et le ministre délégué aux Affaires autochtones rencontrent chaque année les dirigeants des Chiefs of Ontario, de la Métis Nation of Ontario, de l'Association des Métis autochtones de l'Ontario, de l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres et de l'Ontario Native Women's Association, afin de débattre de l'attitude générale de l'Ontario à l'égard des relations avec les Autochtones, d'écouter les opinions et les priorités des dirigeants autochtones et de communiquer les priorités de l'Ontario aux dirigeants autochtones.

Premières nations

- Dans le cadre du processus de communication renouvelé entre Ontario et les Premières nations, les ministres du gouvernement ontarien et les dirigeants des Premières nations se rencontrent deux fois par an pour partager leurs visions respectives de l'avenir et discuter des enjeux à court terme et à long terme.
- Grâce à la revitalisation des relations intergouvernementales, les Premières nations, le Canada et l'Ontario ont convenu de créer un forum doté d'un mandat initial de deux ans, exécuté par l'intermédiaire de groupes de travail chargés d'étudier des questions d'intérêt mutuel.
- Le ministre délégué aux Affaires autochtones rencontre séparément les dirigeants des Premières nations afin d'écouter leurs préoccupations. Il lui incombe de veiller à ce que le gouvernement provincial les comprenne.

COOPÉRATION

Métis Nation Of Ontario

- Dans le cadre d'un processus tripartite, la Métis Nation of Ontario (MNO), le Canada et l'Ontario ont établi un processus de réunion régularisé afin de débattre de questions non liées aux droits qui préoccupent l'organisme.
- Dans le cadre d'un processus bilatéral, la Métis Nation of Ontario et l'Ontario se rencontrent pour discuter des droits de récolte protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Association des Métis autochtones de l'Ontario

- Dans le cadre d'un processus tripartite, l'Association des Métis autochtones de l'Ontario, le Canada et l'Ontario ont établi un processus de réunion régularisé afin de débattre de questions non liées aux droits qui préoccupent l'organisme.
- Dans le cadre d'un processus bilatéral, l'Association des Métis autochtones de l'Ontario et l'Ontario se rencontrent pour discuter des droits de récolte protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Fournisseurs de services autochtones

- Le ministre délégué aux Affaires autochtones rencontre régulièrement les dirigeants de l'Ontario Native Women's Association et de l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres pour se tenir au courant de leurs préoccupations et pour s'assurer que le gouvernement les comprend clairement.

COOPÉRATION

Renforcer les processus fédéraux/provinciaux/territoriaux/autochtones

Le gouvernement fédéral assume un rôle primordial dans les affaires autochtones en vertu de ses obligations constitutionnelles et de ses priorités en matière de politique d'intérêt public. Il finance toute une gamme d'activités et d'initiatives destinées aux Autochtones en Ontario. Les soins de santé des Premières nations et certaines autres initiatives sont déjà coordonnées avec l'Ontario.

Historiquement, l'Ontario joue un rôle de premier plan dans les processus fédéraux/provinciaux/territoriaux/autochtones (FPTA). La province a pris des mesures pour renforcer ce rôle et continuera de le faire dans le cadre de la nouvelle approche des affaires autochtones en Ontario.

L'Ontario, de concert avec le Canada, les provinces, les territoires et les organismes autochtones nationaux, oeuvre à la mise en place de deux processus FPTA importants en 2005-2006 :

- La réunion des premiers ministres sur les questions autochtones, prévue pour novembre 2005, abordera les aspects des relations, de l'éducation et du logement.
- L'élaboration d'un plan d'action pour la santé des Autochtones est prévue pour septembre 2005, afin qu'il puisse être présenté à la réunion des premiers ministres en novembre 2005.

En outre, deux processus sectoriels fédéraux/provinciaux/territoriaux, la justice et les femmes, ont ajouté les affaires autochtones à leur ordre du jour.

Objectifs

- Faire la promotion des priorités clés de l'Ontario dans les processus FPTA.
- Améliorer la collaboration fédérale-provinciale en ce qui concerne les priorités communes.
- Faire la promotion des initiatives d'aide aux enfants et aux adolescents autochtones dans l'arène des processus FPT et FPTA.

COOPÉRATION

Stratégies

- Planifier une participation efficace et ciblée à la réunion des premiers ministres sur les questions autochtones qui est prévue pour novembre 2005, et permettre aux partenaires autochtones de l'Ontario d'exprimer leur opinion à l'égard des points à l'ordre du jour de la réunion des premiers ministres.
- Coopérer avec d'autres provinces et avec les organismes autochtones nationaux à l'élaboration d'un plan d'action sur la santé des Autochtones.
- Définir clairement les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral et de la province, y compris les responsabilités financières, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, pour les programmes d'immobilisations et les programmes opérationnels.
- Améliorer la coordination et la collaboration avec le gouvernement fédéral afin d'appuyer et de promouvoir les initiatives prioritaires de l'Ontario.
- Trouver des occasions de faire participer le gouvernement fédéral pour appuyer les priorités de l'Ontario à l'égard des Autochtones.

Ce que nous avons accompli

- ✓ Nous avons intensifié la participation de l'Ontario aux principaux processus FPTA – le plan d'action pour la santé des Autochtones et la réunion des premiers ministres sur les questions autochtones.
- ✓ Nous avons co-accueilli (avec la Colombie-Britannique) un forum sur la durabilité et la réforme des soins de santé, en mai 2004, au cours duquel sept organismes autochtones nationaux ont fait part de leurs points de vue sur les soins de santé des Autochtones.
- ✓ Nous avons poursuivi cet échange lors de la réunion du Conseil de la fédération en juillet 2004, où les premiers ministres du Canada ont rencontré les dirigeants de l'Assembly of First Nations, du Ralliement national des Métis, des Inuit Tapiriit Kanatami et, séparément, le leader du Congrès des Peuples Autochtones.
- ✓ Nous avons participé à une réunion spéciale des premiers ministres et des dirigeants autochtones, en septembre 2004, qui a abouti à une entente sur le besoin de mettre au point un plan d'action en vue d'améliorer les services de santé pour tous les peuples autochtones; d'élaborer un plan d'amélioration de l'état de santé des peuples autochtones et des services de santé; et de convoquer une réunion des premiers ministres sur les questions autochtones, y compris les facteurs déterminants de la santé.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Enfants et adolescents

Les adolescents autochtones représentent le segment de la population canadienne à la croissance la plus rapide. En Ontario, plus de 50 pour cent de la population autochtone (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves) a moins de 27 ans.

Les communautés et organismes autochtones s'efforcent de trouver des moyens de créer des environnements familiaux et éducatifs plus positifs pour les enfants et les adolescents à risque, dont un grand nombre vit des situations difficiles, comme l'éclatement des familles ou la pauvreté. Les enfants autochtones constituent une portion importante du système d'assistance sociale des enfants de l'Ontario (approximativement 17 pour cent de la charge de travail), bien qu'ils ne représentent que trois pour cent de la population infantile de la province. Le taux de suicide chez les adolescents est de deux à cinq fois plus élevé que la moyenne nationale et même plus dans les communautés isolées des Premières nations du Nord.

Le gouvernement McGuinty veut créer un avenir meilleur pour tous les enfants de l'Ontario. Il est bien conscient des défis particuliers auxquels sont confrontés les familles et les enfants autochtones. Nous présentons plusieurs nouveaux processus favorisant la coopération à ce sujet. Nous sommes déterminés à collaborer avec les communautés et les organismes autochtones en vue de donner aux enfants et aux adolescents à risque un meilleur départ. Il y a des lacunes profondes dans les programmes et services à l'attention des enfants autochtones de sept à quinze ans, une période du développement cruciale pour l'acquisition d'attitudes positives et saines et d'aptitudes qui serviront de fondations à une vie adulte épanouie.

Objectif

- Collaborer avec les communautés et les organismes autochtones en vue de fournir des services de soutien efficaces aux enfants et aux adolescents autochtones à l'intérieur et à l'extérieur des réserves et d'utiliser les ressources efficacement.

Stratégies

- L'Ontario appuiera la création d'un nouveau programme consacré aux enfants et aux adolescents en milieu urbain. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse travaillera de concert avec l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres à l'élaboration d'un programme adapté à la culture autochtone et visant les objectifs suivants :
 - Fournir aux enfants les soutiens dont ils ont besoin pour faire des choix positifs;
 - Augmenter les soutiens aux enfants placés;
 - Promouvoir des habitudes saines et l'activité physique;

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

- Fournir des solutions de rechange aux interventions institutionnelles, comme les systèmes de protection de l'enfance et de justice pour les adolescents;
- Fournir des services de soutien aux enfants handicapés qui risquent de subir d'autres problèmes.
- L'Ontario encouragera le gouvernement fédéral à financer un programme semblable à l'intérieur des réserves pour compléter la nouvelle initiative provinciale.

Ce que nous avons accompli

- ✓ Le programme « Bébé en santé, enfant en santé » prévoit un financement annuel de 7,62 millions de dollars en faveur des enfants autochtones et de leurs familles, dans le cadre de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA). Des services de visite à domicile des familles, adaptés aux besoins culturels des bénéficiaires, sont offerts aux familles autochtones à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.
- ✓ Par l'intermédiaire de la SRMA, des fonds sont versés à la Nishnawbe Aski Nation pour l'aider à réduire le taux de suicide des adolescents dans les communautés éloignées des Premières nations et à mettre au point des stratégies de prévention.
- ✓ En juillet 2004, les Native Child and Family Services of Toronto ont été désignés par la Société d'aide à l'enfance pour fournir des services de protection de l'enfance aux enfants et aux adolescents autochtones dans la ville.
- ✓ En 2004-2005, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a augmenté son financement des services de prévention de 2,8 millions de dollars afin de mettre au point un nouveau service de prévention de la violence familiale et de soutien, à l'attention de 14 communautés des Premières nations du Nord-Ouest de l'Ontario.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Ce que nous avons accompli (*suite*)

- ✓ Par l'intermédiaire du Fonds d'aide au développement de la petite enfance, plus de 40 projets autochtones ont reçu plus de 5 millions de dollars en subventions provinciales depuis 2001. Les projets couvrent divers domaines, tels que le développement des enfants, les populations spéciales, les ressources communautaires, la santé, la littéracie et le soutien aux parents. Ces projets s'achèveront à la fin 2005-2006.
- ✓ Le Programme de nutrition des enfants et de lutte contre les troubles de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones octroie 4,4 millions de dollars de financement pour la promotion de la santé, la prévention et les services de soutien aux familles pour trouver des solutions aux problèmes causés par le syndrome de l'intoxication fœtale à l'alcool et la nutrition de l'enfance.
- ✓ Plusieurs ministères participent au Comité intergouvernemental sur le suicide chez les jeunes Autochtones afin de contribuer aux efforts coordonnés de lutte contre la crise du suicide des jeunes au sein des communautés des Premières nations du Nord.
- ✓ Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse propose également les programmes suivants dont les coûts sont partagés avec le gouvernement fédéral :
 - 5,9 millions de dollars aux organismes fournissant des services à l'enfance et à la jeunesse autochtones, en faveur de toute une gamme de services de prévention, de développement communautaire et de soutien à la famille dans les communautés des Premières nations.
 - 10,9 millions de dollars en faveur de plusieurs Premières nations individuelles pour des services de prévention et de soutien communautaire.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Éducation des Autochtones

L'Ontario et ses dirigeants autochtones reconnaissent l'importance de l'éducation pour améliorer les débouchés des enfants et des adolescents autochtones. Les communautés et les éducateurs autochtones savent que de nombreux élèves autochtones ont un rendement scolaire considérablement plus faible que les autres élèves de la province.

La plupart des Premières nations de l'Ontario sont dotées de leurs propres écoles élémentaires et achètent les services de conseils scolaires pour les élèves qui poursuivent des études au sein d'écoles secondaires provinciales. Un nombre croissant de Premières nations de la province sont dotées d'écoles secondaires à l'intérieur des réserves.

Les dirigeants et les éducateurs autochtones ont exprimé le besoin d'élaborer un curriculum, des cours de formation pour les enseignants et des soutiens qui favorisent un environnement d'apprentissage positif, tant au niveau élémentaire que secondaire. Les communautés autochtones veulent aussi encourager les jeunes à suivre une formation ou des études postsecondaires.

Le gouvernement McGuinty appuie ces objectifs. Notre nouvelle approche recommande la coopération avec les peuples autochtones, les conseils scolaires et le gouvernement fédéral en vue de dispenser une éducation accessible, de qualité, y compris l'enseignement et la formation postsecondaire, aux enfants et aux adolescents autochtones.

Objectif

- Coopérer avec les dirigeants et les organismes autochtones à l'amélioration des résultats scolaires des enfants et des adolescents autochtones.

Stratégies

- Le ministère de l'Éducation travaillera en partenariat avec les communautés et les organismes autochtones et les conseils scolaires à l'élaboration d'un cadre de travail pour les politiques en matière d'éducation des Autochtones, en vue d'améliorer les résultats scolaires des enfants et des adolescents autochtones. Le cadre de travail déterminera des moyens d'améliorer le rendement scolaire, de réduire l'écart d'apprentissage et d'augmenter les taux de persévérance scolaire et d'obtention de diplôme des élèves autochtones, dans les écoles élémentaires et secondaires publiques de l'Ontario.
- Encourager des relations de travail fructueuses entre les Premières nations et les conseils scolaires.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

- Établir des rôles et des responsabilités clairement définis, reconnaissant les relations spéciales qui existent entre le gouvernement fédéral et les Premières nations.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral à l'amélioration de l'environnement d'apprentissage et des résultats scolaires des élèves des Premières nations vivant dans les réserves de la province, et veiller à ce qu'un financement suffisant soit prévu pour l'éducation des élèves autochtones.

Ce que nous avons accompli

- ✓ Le ministère de l'Éducation octroie un financement annuel (650 000 \$) à huit centres d'amitié autochtones pour leur permettre d'offrir des programmes parallèles à l'école secondaire, dans un effort de lutter contre le taux de décrochage parmi les élèves autochtones en milieu urbain. Le Programme des écoles secondaires parallèles (Alternative Secondary Schools Program) a commencé dans trois villes, London, Fort Erie et Sudbury. En septembre 2004, il était offert dans cinq autres villes, Hamilton, Ottawa, Sault St. Marie, Kenora et Fort Frances.
- ✓ Le ministère de l'Éducation a débloqué des fonds (175 000 \$) en faveur des Northern Ontario Education Leaders (NOEL) pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des projets d'amélioration du rendement des élèves autochtones.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Ce que nous avons accompli (*suite*)

- ✓ Le ministère de l'Éducation œuvre également à l'amélioration de l'éducation des Autochtones par le biais du Programme de curriculum axé sur les besoins des Autochtones :
 - Des documents du curriculum ont été élaborés pour enseigner les Études autochtones, de la 9^e à la 12^e année, et les Langues autochtones, de la 1^{ère} à la 12^e année. Des documents complémentaires ont été préparés pour enseigner la structure linguistique de six langues autochtones.
 - Le Projet d'examen du curriculum visant le maintien d'un curriculum de qualité est en cours, avec la participation des organismes autochtones. Le projet a entamé un examen, sur un cycle de cinq ans, du curriculum des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario afin d'y intégrer des perspectives autochtones, si possible. L'examen du cours d'Études sociales (1^{ère} - 6^e année) et des cours d'Histoire et de Géographie (7^e et 8^e années) est achevé, ainsi que la formation des enseignants, y compris les enseignants des écoles des Premières nations. L'examen des cours d'Études canadiennes et mondiales (9^e - 12^e années) est terminé, et des perspectives autochtones ont été incorporées dans les cours de géographie, d'histoire, de droit, de politique et d'économie. La formation provinciale à la mise en œuvre de ces cours modifiés est également terminée.
- ✓ Le ministère de l'Éducation a octroyé des fonds, en 2004-2005, pour financer 105 projets innovants de conseils scolaires visant à améliorer le taux d'obtention de diplôme, à réduire le taux d'abandon et à réengager des jeunes qui ont quitté l'école sans un diplôme. Sept de ces projets, bénéficiant au total d'un financement de 2 392 850 \$, prévoient des soutiens destinés spécifiquement aux élèves autochtones et à des partenariats avec des communautés autochtones.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Ce que nous avons accompli (*suite*)

- ✓ Nous avons investi 25 000 \$ dans Blueprint for the Future, une série de salons des carrières destinés aux élèves autochtones du secondaire, en partenariat avec la Fondation nationale des réalisations autochtones. Chaque année, environ 1 500 élèves des quatre coins de la province hôte s'initient aux possibilités de carrière dans les domaines de la santé, de la médecine, des affaires, des sciences, de la technologie, des finances et de la fabrication.
- ✓ Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités octroie plus de 7 millions de dollars, chaque année, pour des programmes et des services de soutien destinés à approximativement 7 200 élèves autochtones du secondaire, par le biais de subventions spéciales en faveur de collèges et universités :
 - La Stratégie de formation et d'enseignement pour les Autochtones (6,07 millions de dollars) vise à augmenter la participation et le taux de réussite des Autochtones dans les universités et collèges, intensifier la sensibilisation aux cultures autochtones et inclure les partenaires autochtones dans les décisions concernant l'éducation postsecondaire des Autochtones. Les collèges et universités admissibles ont reçu des fonds pour différents programmes et services, tels que les conseillers, les projets de services de soutien, l'élaboration du curriculum, ainsi que pour compenser les coûts marginaux de la dispense des programmes postsecondaires destinés aux Autochtones.
 - Le programme Aviation Pilot - Fixed Wing Aboriginal Program (1 million de dollars) est offert par l'intermédiaire du Canadore College, au First Nations Technical Institute.
 - Des programmes d'éducation à l'intention des enseignants autochtones (198 000 \$) sont offerts à l'Université Brock, l'Université Lakehead et l'Université de Nipissing.
 - Le programme d'entrée des infirmières autochtones (Native Nurses Entry Program) (70 000 \$) de l'Université Lakehead fournit aux étudiantes autochtones les compétences requises et la préparation académique nécessaire pour être acceptées au programme de soins infirmiers de quatre ans.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Consultations concernant les droits protégés par la Constitution

L'Ontario se doit de consulter les peuples autochtones lorsque ses actions risquent d'avoir des répercussions sur un droit des Autochtones ou un droit issu de traité établi ou invoqué. La Cour suprême du Canada continue de clarifier la nature de ce devoir.

L'Ontario est résolu à remplir ce devoir de consultation des peuples autochtones et, dans la mesure du possible, à répondre à leurs préoccupations. Les dirigeants autochtones ont demandé à l'Ontario d'adopter une approche plus uniforme et plus efficace de la consultation sur des affaires liées aux droits des Autochtones ou à des droits issus de traités.

Objectif

- Élaborer et mettre en œuvre des processus de consultation efficaces qui soient conformes aux obligations de l'Ontario en matière de consultation sur des sujets liés aux droits des Autochtones et aux droits issus de traités.

Stratégies

- L'Ontario élaborera un projet de lignes directrices sur la consultation, dans l'objectif de guider les ministères dans l'exécution de leurs obligations de consultation.
- L'Ontario donnera aux peuples autochtones et aux intervenants non-autochtones la possibilité d'exprimer leur opinion à l'égard du projet de lignes directrices.
- L'Ontario travaillera de concert avec le gouvernement fédéral et les communautés autochtones en vue de faciliter la coordination des affaires soumises aux consultations.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Nouvelle table du Nord

Plus de la moitié des Premières nations de l'Ontario résident dans la partie nord de la province. Bon nombre d'entre elles sont installées dans des régions éloignées accessibles uniquement par hydravion. Ces communautés vivent dans des conditions sociales et économiques uniques qui donnent lieu à des obstacles particuliers à la prospérité et au bien-être.

Les peuples des Premières nations du Nord ont une population de jeunes en pleine expansion, dont le niveau d'éducation est inférieur à la population générale de l'Ontario. Plus de 45 pour cent des résidents des Premières nations du Nord ont moins de 25 ans. Dans les régions les plus au Nord, plus de 50 pour cent de la population a moins de 16 ans. Cette génération plus jeune est plus encline et prête à saisir les occasions économiques au fur et à mesure qu'elles surgissent.

Les peuples des Premières nations du Nord affichent également les taux de chômage les plus élevés et, lorsqu'ils travaillent, leur revenu moyen est inférieur à celui de la population générale de la région. Pourtant, le Nord recèle un grand nombre de débouchés inexploités, ayant le potentiel de générer des possibilités de formation, des emplois, des investissements et d'autres avantages pour les peuples des Premières nations.

Les dirigeants des Premières nations du Nord ont demandé à l'Ontario de mettre en place un forum politique où il serait possible de résoudre ces obstacles et de créer des débouchés, dans le cadre de sa nouvelle approche. Il fait trouver de nouvelles solutions pour aider les peuples des Premières nations du Nord à prospérer et à améliorer leur qualité de vie.

Objectif

- Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO), de concert avec le ministère du Développement du Nord et des Mines et le ministère des Richesses naturelles, établira une nouvelle table du Nord, à caractère politique, en vue de l'élaboration d'une approche constructive et coopérative des obstacles particuliers auxquels sont confrontées les Premières nations du Nord dans leur quête de la prospérité et du bien-être.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Stratégies

- Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO), de concert avec le ministère du Développement du Nord et des Mines et le ministère des Richesses naturelles, lancera des discussions sur l'établissement d'une table du Nord avec des Premières nations et les organismes politiques les représentant. Une fois qu'une entente est atteinte, les premiers participants à la table pourraient compter les ministères du gouvernement de l'Ontario concernés, des Premières nations concernées, leurs organismes politiques représentants, et le Canada au besoin.
- La première tâche des participants serait de négocier une entente-cadre sur la représentation appropriée à la table, le rôle de la table, les questions à l'ordre du jour et les mesures de responsabilité.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE

Régimes de récolte des Métis

Les dirigeants Métis ont cerné deux priorités pour leurs communautés : les questions liées à l'identité et aux droits, et l'établissement de régimes de récolte qui respectent leurs droits constitutionnels.

L'Ontario s'efforcera de clarifier et de mieux comprendre la nature et l'étendue des droits de récolte des Métis, qui sont protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Objectif

- Négocier et mettre en œuvre des régimes de récolte qui respectent les droits de récolte de subsistance des Métis en vertu de l'article 35, conformément à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Powley*.

Stratégies

- Effectuer de la recherche et des analyses au sujet des communautés détenant des droits des Métis et des titulaires de droits individuels en Ontario, afin de faciliter la négociation et la mise en œuvre de régimes de récolte provisoires.
- Faire participer le gouvernement fédéral si les circonstances l'exigent.
- Négocier et mettre en œuvre des ententes de récolte avec les communautés de Métis.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones

Les dirigeants autochtones ont exprimé leur inquiétude concernant les besoins spéciaux en matière de justice de leurs communautés, en particulier dans les domaines de la prévention, de l'intervention, de la réintégration et de la prévention de la récidive.

L'Ontario est résolu à trouver une solution à ces questions en élaborant une stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, en coopération avec les partenaires autochtones. Notre nouvelle approche cherchera des moyens efficaces de coopérer, en tenant compte des besoins différents des communautés autochtones en milieu rural et urbain, tout en mettant l'accent sur la prévention pour les enfants et les adolescents et la promotion de la sécurité communautaire.

Objectif

- Le ministère du Procureur général collaborera avec les communautés et organismes autochtones et les ministères du gouvernement concernés à la conception d'un cadre de travail politique intégré concernant la justice applicable aux Autochtones.

Stratégies

- Demander aux communautés autochtones de dresser une liste de leurs priorités en matière de justice.
- Établir des liens plus solides parmi les programmes de justice provinciaux existants et les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux.
- Encourager l'établissement de liens productifs entre les ministères de l'Ontario pertinents et d'autres paliers de gouvernement.
- Faciliter l'utilisation plus efficace des ressources existantes au moyen d'une coordination stratégique, de la prestation ciblée des services existants et d'une perspective de développement communautaire.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Ce que nous avons accompli

- ✓ Une série de réunions de travail est en cours avec les partenaires autochtones en vue de l'élaboration de services de justice adaptés aux divers besoins des communautés autochtones de l'Ontario. Les réunions sont dirigées par le ministère du Procureur général.
- ✓ En été 2004, les Services de justice pour la jeunesse ont organisé des consultations communautaires afin de trouver des moyens de réduire le nombre élevé de jeunes autochtones placés et de chercher des solutions de rechange au placement sous garde.
- ✓ La Police provinciale de l'Ontario travaille avec les Premières nations désireuses d'administrer leurs propres services de police. Depuis le 1^{er} avril 2005, 92 communautés des Premières nations sont dotées de huit services policiers auto-gérés, et un autre est en voie de constitution.
- ✓ Pour les communautés ne disposant pas de services policiers auto-gérés, la Police provinciale administre les services policiers pour 20 communautés, en vertu de l'Entente sur les services policiers des Premières nations de l'Ontario et fournit des services directs à 22 autres communautés.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Stratégie de promotion du sport et de l'activité physique

Une activité physique régulière contribue à une bonne santé et au bien-être tout au long de la vie. Au Canada, les enfants et les adolescents, y compris les jeunes Autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, sont de plus en plus sédentaires et ils prennent du poids, ce qui augmente leur risque de contracter de graves problèmes de santé à l'âge adulte. Il est particulièrement difficile pour les enfants et les adolescents des communautés autochtones éloignées de participer à des programmes de sport, de loisirs et d'activité physique.

Objectif

- Hausser les niveaux de participation à des activités sportives et physiques parmi les jeunes autochtones.

Stratégies

- Le ministère du Tourisme et des Loisirs a lancé l'initiative VIE ACTIVE 2010, à l'appui des efforts du gouvernement en vue d'atteindre la cible de santé que s'est fixée le gouvernement : augmenter à 55 pour cent la proportion d'Ontariens et d'Ontariennes qui sont physiquement actifs d'ici à 2010.
- Dans le cadre de la stratégie VIE ACTIVE 2010, il faudra élaborer des initiatives conçues pour encourager les enfants et les adolescents autochtones à augmenter leur niveau d'activité physique et à participer à davantage de sports.
- Le ministère du Tourisme et des Loisirs a signé une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral en vue d'augmenter la participation aux sports. Cette entente prévoit notamment l'augmentation de la participation aux sports dans les communautés autochtones, par le biais de projets d'amélioration du système de prestation des programmes sportifs, de formation d'entraîneurs et de leaders autochtones, de promotion de la participation aux sports parmi les peuples autochtones.

Ce que nous avons accompli

- ✓ Une série de subventions à l'Ontario Aboriginal Sports Circle et à des organismes autochtones locaux et régionaux ont encouragé le développement des athlètes, l'entraînement (dont une initiative d'entraînement des femmes), le développement du leadership et les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

INITIATIVES DE LA NOUVELLE APPROCHE

Stratégie antitabac à l'attention des Autochtones

Les communautés autochtones utilisent traditionnellement le tabac à des fins culturelles et cérémonielles. Toutefois, la consommation répandue de produits de tabac commerciaux parmi les peuples autochtones est devenue un sujet d'inquiétude. Plus de la moitié de la population autochtone de l'Ontario fume, contre 20 pour cent de la population générale.

Objectif

- Réduire le taux général de consommation du tabac commercial parmi les peuples autochtones et encourager les jeunes autochtones à éviter le tabagisme.

Stratégie

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée poursuivra sa coopération avec les partenaires autochtones en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et services antitabac appropriés à la culture autochtone.

Ce que nous avons accompli

- ✓ L'Aboriginal Tobacco Strategy (exécutée par Action Cancer Ontario) s'est vue octroyer un financement annuel du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour aider les peuples autochtones dans leurs efforts de lutte contre le tabagisme au sein des communautés. Objectifs : les encourager à faire la différence entre le tabac commercial et le tabac traditionnel, et les doter des connaissances, de la volonté et des ressources et compétences nécessaires pour trouver et déployer des stratégies de promotion et de protection du bien-être de leurs membres. L'Aboriginal Tobacco Strategy prévoit : l'habilitation, l'échange de connaissances, la prévention et la cessation du tabagisme, une campagne de sensibilisation du public, l'engagement des leaders et l'évaluation.
- ✓ En 2004-2005, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a augmenté les subventions en faveur de l'Aboriginal Tobacco Strategy d'un montant supplémentaire de 150 000 \$, pour un total annuel de 400 000 \$.
- ✓ Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée débloquera des fonds additionnels en faveur des activités antitabac destinées aux Autochtones, dès cette année.

INITIATIVES EN COURS

Revendications territoriales

L'Ontario croit que des négociations conjuguées à des consultations publiques est le meilleur moyen de régler les questions historiques, constitutionnelles et pratiques que soulèvent les revendications territoriales des Autochtones. Les règlements négociés sont préférables aux procès ou à d'autres options, parce qu'ils aboutissent à des solutions durables qui sont acceptables par toutes les parties au processus.

Des règlements fructueux aux revendications territoriales assureront aux communautés autochtones des débouchés économiques et des possibilités de développement, élimineront les obstacles aux investissements et favoriseront un climat propice aux affaires aussi bien pour les peuples autochtones que pour les non-Autochtones.

Les règlements des revendications territoriales cherchent à améliorer la prospérité des communautés autochtones et l'avenir de leurs enfants.

C'est principalement au gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité de régler les revendications territoriales des Autochtones. Lorsque l'Ontario participe, les questions portent généralement sur la signification des ententes de traité originales, le degré de conformité à ces ententes et les recours possibles dans les cas de violation des modalités de ces ententes.

Conformément à sa nouvelle approche, l'Ontario continuera à promouvoir un processus de règlement des revendications territoriales qui :

- tient compte des intérêts et des préoccupations des personnes qui vivent sur les terres comprises dans la revendication territoriale ou qui les utilisent, en faisant participer le public;
- encourage la tenue de négociations efficaces, d'ententes positives et de bonnes relations entre les communautés autochtones et les non-Autochtones concernés.

INITIATIVES EN COURS

Ce que nous avons accompli

- ✓ Nous avons élaboré des lignes directrices pour mettre à la disposition des communautés autochtones les fonds affectés aux négociations des revendications territoriales. Les lignes directrices prévoient des mesures de responsabilisation et de rendement applicables aux efforts en vue d'atteindre un règlement, et énoncent des modalités de remboursement des fonds octroyés provenant d'un règlement final.
- ✓ Nous avons simplifié le processus d'approbations internes pour éviter les retards inutiles dans le processus de règlement des revendications territoriales.
- ✓ Exemples de négociations sur des revendications territoriales :
 - Négociations en cours sur des revendications territoriales
 - ALGONQUIN
 - CHAPLEAU CREE
 - COUCHICHING
 - FORT WILLIAM
 - MICHIPICOTEN
 - MISSANABIE CREE
 - PAYS PLAT
 - PIC MOBERT
 - ROCKY BAY
 - TEMAGAMI
 - THESSALON
 - WABIGOON
 - Règlements et ententes récents
 - BIG GRASSY (ENTENTE MISE EN ŒUVRE EN 2004)
 - RAINY RIVER (2005)
 - WAHTA (2004)
 - Ententes attendant ratification
 - LAKE NIPIGON OJIBWAY
 - MOHAWKS OF THE BAY OF QUINTE

INITIATIVES EN COURS

Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone

Ce programme investit dans le développement d'installations qui fournissent des services aux communautés autochtones et encouragent les activités commerciales. Ces installations favorisent un style de vie sain et l'acquisition de compétences, surtout parmi les enfants et les adolescents autochtones.

Ce que nous avons accompli

- ✓ Projets du Programme de subventions d'immobilisations de la communauté autochtone approuvés depuis octobre 2003 :

BEARSKIN LAKE FIRST NATION a reçu l'approbation pour un montant de 450 810 \$, en septembre 2004, en faveur d'un centre communautaire.

BIINJITIWAABIK ZAAGING ANISHINAABEK (ROCKY BAY) a reçu l'approbation pour une subvention de 33 000 \$, en septembre 2004, en faveur d'une étude de faisabilité pour un centre de petites entreprises.

FORT ALBANY FIRST NATION a reçu l'approbation pour une subvention de 33 750 \$, en décembre 2003, en faveur d'une étude de faisabilité pour un centre de petites entreprises.

KINGFISHER LAKE FIRST NATION a reçu l'approbation pour une subvention de 320 663 \$, en septembre 2004, en faveur d'un centre communautaire.

LAC SEUL FIRST NATION a reçu l'approbation pour une subvention de 3 750 \$, en décembre 2003, en faveur d'une étude de faisabilité pour un centre de petites entreprises.

INITIATIVES EN COURS

Ce que nous avons accompli *(suite)*

LAC SEUL FIRST NATION a reçu l'approbation pour une subvention de 3 750 \$, en décembre 2003, en faveur d'une étude de faisabilité pour un centre de petites entreprises.

LONG LAKE #58 FIRST NATION a reçu l'approbation pour une subvention de 26 625 \$, en juillet 2004, en faveur d'une étude de faisabilité pour un centre communautaire.

MISSANABIE CREE FIRST NATION a reçu l'approbation pour une subvention de 207 900 \$, en août 2004, pour un centre de petites entreprises.

MOHAWK COUNCIL OF AKWESASNE a reçu l'approbation pour une subvention de 300 000 \$, en août 2004, en faveur d'un centre communautaire.

NORTH SPIRIT LAKE FIRST NATION a reçu l'approbation pour une subvention de 23 250 \$, en septembre 2004, en faveur d'une étude de faisabilité pour un centre de petites entreprises.

INITIATIVES EN COURS

Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones

La Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones est un partenariat entre le gouvernement de l'Ontario et 15 organismes autochtones et Premières nations, servant les peuples autochtones en Ontario qui résident dans les réserves et dans les régions urbaines et rurales.

C'est un modèle de coopération productive ayant permis la création de solutions autochtones aux problèmes autochtones. Axée sur les problèmes des familles autochtones, la Stratégie a produit des résultats bénéfiques pour les enfants et les adolescents autochtones.

La Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones a créé plus de 250 programmes communautaires de ressourcement et de mieux-être, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, y compris un réseau de 10 centres de santé pour les Autochtones, six pavillons de ressourcement, neuf abris pour femmes et des programmes de ressourcement des familles, des équipes d'intervention en cas d'urgence axées sur la prévention du suicide parmi les jeunes dans 47 Premières nations du Nord et l'exécution du programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'attention des Autochtones. Bien qu'ils soient comparables aux programmes et services offerts à d'autres secteurs de la population ontarienne, les programmes et services de la Stratégie ont été spécialement conçus pour répondre aux besoins des Autochtones. La Stratégie a également permis la création de plus de 650 emplois au sein des communautés autochtones.

Le gouvernement McGuinty reconnaît que la Stratégie a amélioré l'accès aux soins de santé primaires et a obtenu des résultats concrets sur le plan de la lutte contre la violence familiale. Nous avons renouvelé et augmenté son enveloppe budgétaire pour une troisième période de cinq ans.

Les membres des communautés autochtones ont déclaré qu'il fallait des services adaptés à leur culture pour répondre à leurs préoccupations. Dans le cadre de notre nouvelle approche, l'Ontario poursuivra ses efforts en vue de trouver des moyens d'aider ceux qui ont besoin de son aide, en dépit des graves défis financiers que devra relever la province.

INITIATIVES EN COURS

Ce que nous avons accompli

- ✓ Les ministres et les dirigeants autochtones responsables de l'exécution de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones se sont rencontrés en novembre 2004, afin de discuter des orientations futures de la Stratégie.
- ✓ En septembre 2004, le mandat de la Stratégie, visant à combiner les services de santé et de ressourcement autochtones aux services contemporains, a été révisé pour inclure un plan articulé autour de quatre axes :
 - Améliorer la santé des Autochtones;
 - Appuyer le ressourcement familial;
 - Encourager le réseautage;
 - Faciliter le développement communautaire et l'intégration.
- ✓ Nous avons débloqué un financement de 166,5 millions de dollars, sur une période de cinq ans, en vue de renouveler la Stratégie pour une troisième période de cinq ans.
- ✓ Nous avons octroyé un montant additionnel de 25 millions de dollars, sur une période de cinq ans, afin d'étendre les services sociaux et de santé de la Stratégie, représentant une augmentation de 15 pour cent. Ces fonds amélioreront les programmes destinés aux femmes et aux enfants fuyant la violence, amélioreront les centres de ressourcement et les centres de traitement pour les jeunes, et financeront de nouveaux services de pavillon de ressourcement dans la région de Toronto.
- ✓ Le nouveau financement servira aussi à embaucher d'autres travailleurs communautaires d'intervention en cas d'urgence pour aider les communautés autochtones à résoudre les problèmes de suicide des jeunes et de violence familiale.

INITIATIVES EN COURS

Commission d'enquête sur Ipperwash

Remplissant un engagement de longue date, le gouvernement McGuinty a, en 2003, nommé le juge Sidney Linden pour diriger une enquête publique indépendante sur les événements entourant la mort de Dudley George, à Ipperwash, en 1995.

Le mandat de la Commission d'enquête porte sur deux aspects :

- Mener une enquête sur les événements entourant la mort de Dudley George et en faire état;
- Formuler des recommandations visant à éviter la violence dans des circonstances semblables.

Nouvelle entente sur les recettes de jeux

L'Ontario reconnaît que les Premières nations en Ontario ont besoin de trouver une source de financement plus stable pour les activités de développement communautaire, économique et culturel, et la santé et l'éducation.

En février 2005, le gouvernement McGuinty a nommé l'ancien premier ministre David Peterson représentant de la province dans les discussions entamées avec les Premières nations dans le but d'atteindre une nouvelle entente sur les recettes de jeux.

INITIATIVES EN COURS

Questions relatives aux Autochtones en milieu urbain

La majorité des peuples autochtones du Canada vivent maintenant dans des régions urbaines. L'Ontario collabore avec les peuples et organismes autochtones en milieu urbain afin de fournir des services par l'intermédiaire des programmes provinciaux existants, et cherche à établir des partenariats avec le Canada dans ce domaine.

Ce que nous avons accompli

- ✓ L'Ontario participe à la Phase I de l'étude du groupe de travail sur les Autochtones en milieu urbain 2005, en partenariat avec le gouvernement fédéral, l'Université Trent et trois organismes autochtones provinciaux – l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres, l'Association des Métis autochtones de l'Ontario et l'Ontario Native Women's Association.

Lorsque cette étude sera achevée, en septembre 2006, elle présentera un profil détaillé de la population autochtone, ce qui aidera les gouvernements à répondre aux besoins de cette population par des plans et des services stratégiques.

- ✓ En partenariat avec le Canada, des gouvernements municipaux et des organismes autochtones, l'Ontario participe à deux projets fédéraux de démonstration, dans le cadre de l'étude sur les Autochtones en milieu urbain, à Thunder Bay et Toronto.

Le projet de Thunder Bay vise à réduire la pauvreté chez les enfants autochtones. Le comité de gestion de la stratégie des Autochtones en milieu urbain de Toronto (Toronto Urban Aboriginal Strategy) a approuvé le financement fédéral de six projets dans la région du Grand Toronto.

- ✓ L'Ontario a participé à un partenariat avec le Canada, la Ville de Toronto et le Toronto Aboriginal Action Group, dans l'objectif de cerner les besoins commerciaux des Autochtones, ainsi que les problèmes dans le domaine de l'éducation et de la formation, en consultation avec des gens d'affaires et des fournisseurs de services autochtones.

Pour de plus amples renseignements sur d'autres initiatives, programmes et services, consultez www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca et www.gov.on.ca.

BÂTIR ENSEMBLE DE NOUVELLES RELATIONS

Les peuples autochtones jouent depuis toujours un rôle fondamental et diversifié au sein de la culture et de la trame sociale de l'Ontario, et cette présence continue. Le gouvernement McGuinty fait honneur à cette présence et notre nouvelle approche des affaires autochtones est le signe d'un nouveau départ, réel et positif.

Cela se traduit par des changements aux relations que l'Ontario entretient avec les différents organismes et communautés autochtones de la province; des changements qui reflètent différentes priorités autochtones; et des changements qui octroient aux peuples autochtones une plus grande participation aux décisions qui ont un impact sur leur vie.

Nous voulons que nos partenaires autochtones collaborent avec nous pour créer un meilleur avenir pour les enfants et les adolescents autochtones, pour nous faire part de leur expérience et de leur savoir qui nous aideront à élaborer des stratégies adaptées aux besoins des différentes communautés.

Nous voulons que nos partenaires autochtones nous aident à établir de nouvelles relations solides, fondées sur la coopération et le respect mutuel. Nous avons posé les bases grâce à un réseau de processus de communication souples qui sont au cœur de notre nouvelle approche.

Il faudra faire preuve de patience jusqu'à ce que de nouvelles relations productives soient établies. C'est un processus qui mérite tous nos efforts parce qu'il aboutira à des partenariats efficaces entre l'Ontario et les Autochtones. Ces partenariats cibleront les défis et les débouchés qui attendent les communautés autochtones – grandes, petites, éloignées, rurales et urbaines – et qui proposent des solutions autochtones aux problèmes autochtones.

Le gouvernement McGuinty est déterminé à mettre en œuvre ce processus, à chaque étape.

Ensemble, nous apporterons le bien-être et la prospérité aux communautés autochtones de l'Ontario, pour le présent et l'avenir, tout en demeurant financièrement responsables. Notre nouvelle approche sert de base aux efforts en vue d'accomplir des progrès, dans un esprit de respect mutuel, de coopération et de croissance.

Ensemble, nous bâtirons un avenir meilleur et prometteur.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

ISBN 0-7794-8182-8 (PDF)

Pour des copies supplémentaires, appelez

le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, à 416 326-4740.

Pour obtenir un exemplaire électronique du présent document, consultez

<http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca>

Available in English.